

Carte blanche :

Vers une université exempte de (cyber)violences basées sur le genre

« Pour qui vous prenez-vous ? »

« Grosse pétasse ridicule »

C'est avec ces mots que, trop souvent, le grand public accueille l'expertise des femmes académiques. Des mots transmis par mails ou via les réseaux sociaux. Des mots destinés, consciemment ou inconsciemment, à leur rappeler ce qui est considéré comme leur juste place : hors de la sphère publique. Car non, l'université n'est pas épargnée par le fléau des cyberviolences sexistes.

Oui, les hommes aussi sont concernés par les cyberviolences. Mais moins. Selon le European Women's Lobby, les femmes risquent 27 fois plus que les hommes d'être harcelées en ligne. Chez nous, d'après la commission Jeunesse du Conseil des femmes francophones de Belgique, 90 % des victimes de cyberviolences sont des femmes.

Oui, les hommes aussi sont concernés par les cyberviolences, mais différemment. Des hommes académiques reçoivent parfois, eux aussi, des messages désagréables, voire des menaces, suite à leurs interventions dans la presse. Mais leurs compétences ne sont pas systématiquement mises en doute en raison de leur genre. Et ce même dans des cas où ils défendent sur des plateaux télé les mêmes idées que leurs consœurs sur les mêmes sujets. Prenons par exemple la vaccination des jeunes contre le covid. On leur dit : « *Comment est-ce possible que des gens aussi responsables et qualifiés que vous en arrivent à de telles idées ?* ». On ne leur dit pas : « *Pour qui vous prenez-vous ?* ». On leur dit : « *Où est passée votre lucidité ?* ». On ne leur dit pas : « *J'ai honte pour vous* ». Et ce qu'on ne leur dit surtout pas, en guise d'argument contre la vaccination des jeunes, c'est : « *Avez-vous des enfants ?* ». Cette question étant bien évidemment réservée aux expertes.

Quand elle se limite à quelques commentaires isolés, et hors insultes ouvertement sexistes, la différence genrée semble subtile, certes. Mais le message qui se dessine en filigrane est très clair. Il dit : « *Vous n'êtes pas à votre place* ». Il sous-entend : « *Parce que vous êtes une femme* ». Et dans le cas d'une origine ethnique réelle ou supposée, dans ce traitement différencié vient s'imbriquer la violence raciste : « *Retournez dans votre pays* », litanie familière également pour de nombreux hommes issus des minorités. À chaque système d'oppression ses variantes.

Si les cyberviolences affectent les femmes académiques de tous domaines d'expertise confondus, elles sont encore plus prononcées dans deux cas de figure : quand le domaine d'expertise concerné est traditionnellement considéré comme « masculin » : la finance, l'énergie, la politique... Et quand le domaine d'expertise a trait à des questions sensibles, comme le genre et/ou d'autres rapports d'oppression, tels que le racisme ou l'homophobie.

Des étudiantes en font également les frais. Certaines se font harceler sexuellement via Teams dans le cadre d'un travail de groupe. D'autres découvrent avec effroi la diffusion de leur photo dans des groupes Facebook au nom racoleur.

Indépendamment du travail réalisé par les professeures d'université, les chercheuses, les membres de kot-à-projet dans le cadre de leur mission de service à la société, toutes les femmes sont exposées à diverses formes de cyberviolences : des myriades de micro-agressions mettant en doute leur expertise aux « *comptes fisha* » (dédiés à la publication de photos intimes reçues ou volées, dans tous les cas sans le consentement de la personne exposée), en passant par le *revenge-porn*, toutes, elles subissent

les affres dues à une utilisation des nouvelles technologies à des fins de domination. Ces cyberviolences ne sont pas une réalité parallèle ; elles s'articulent aux violences sexistes dans le monde réel vécues quotidiennement.

Le 22 mai 2014, la loi contre le sexisme dans l'espace public est entrée en vigueur en Belgique. Elle condamne et sanctionne toutes les formes de harcèlement sexuel (en ce compris de rue) commis dans les lieux publics. Comme le rappelle l'*Institut pour l'égalité des femmes et des hommes* : « La loi stipule que toute personne ayant un comportement ou un geste, en public ou en présence de témoins, visant à considérer une personne comme inférieure ou à la mépriser en raison de son sexe ou encore de la réduire à sa dimension sexuelle, peut être punie. ». Des propositions d'élargissement du spectre de la loi dans l'espace virtuel ont déjà été proposées par certain-es élu-es ; les universités ne peuvent qu'appuyer ces efforts. Pour nos professeur-es, chercheur-es et étudiant-es, mais également pour tou-ttes les citoyen-nes qui souhaitent alimenter le débat démocratique.

Les recherches menées dans les universités alimentent le travail des organes officiels devant légiférer sur ces questions. Mais les universités doivent également renforcer les ressources à disposition des citoyen-nes victimes de cyberharcèlement. Cela implique notamment de former aussi largement que possible les personnes impliquées dans leurs cursus, mais aussi en mettant à disposition de leurs membres les ressources internes susceptibles de les accompagner juridiquement sur la voie de la dénonciation de ces faits minimisés ET en leur proposant des accompagnements internes pour les écouter, soutenir et permettre de continuer à exercer « leurs missions de base ».

Par cette carte blanche, nous souhaitons rappeler que la lutte contre les violences ne peut être que collective. Vous qui vous apprêtez à rédiger un commentaire dénigrant sur les réseaux sociaux, vous qui likez ou partagez ce même commentaire, vous qui êtes sur le point de diffuser des photos intimes de votre ex : abstenez-vous. Vous qui voyez votre collègue de travail ou de cours se décomposer, ne minimisez pas les violences qu'elle subit et encouragez-la à s'adresser aux services compétents. Vous qui subissez ces comportements : vous n'êtes en aucun cas responsable de ce qui vous arrive et vous n'êtes pas seule. C'est ensemble que nous construirons une université sûre pour toutes et tous.

L'équipe en charge de la politique du genre et de la lutte contre les violences à l'UCLouvain (Tania Van Hemelryck, conseillère du recteur pour la politique de genre ; Edithe Antoine ; Anne-Sophie Tirmarche ; Chloé Reuliaux)

Liste complète des signataires :

Le Corps scientifique de l'UCLouvain

Sara Aguirre, chercheuse (ULB) ; Aurélie Aromatario, doctorante (ULB) ; Diane Bernard, Professeure (USL-B) ; Catherine Bourgeois, Chercheure au Groupe de recherche sur l'action publique et Striges (ULB) ; Caroline Closon, Professeure (ULB) ; Gily Coene, Professeure en éthique et philosophie et Présidente du centre de recherche RHEA sur le genre et la diversité (VUB) ; Anne-Sophie Crosetti, collaboratrice scientifique FNRS (ULB) ; Véronique Bragard, professeure (UCLouvain) ; Florence Caeymaex, philosophe, chercheuse FNRS (ULiège) ; Annalisa Casini, Chargée de cours (UCLouvain) et Coprésidente de Sophia, réseau belge des études de genre ; Natacha Chetcuti-Osorovitz, Sociologue, ENS Paris-Saclay (France) ; Mona Claro, Chargée de cours en sociologie (ULG) ;

Anne-Sophie Collard, Professeure (UNamur) ; Florence Degavre, Professeure (UCLouvain) ; Elise Degrave, Professeure (UNamur) ; Chloé Deligne, Historienne, Chercheuse qualifiée du FNRS/ULB ; Sarah Demart, sociologue, Observatoire du sida et des sexualités, Striges (ULB) ; Marie Deridder, MSCA fellow et chercheuse associée (UCLouvain) ; Sandrine Detandt, Professeure et directrice de l'Observatoire du sida et des sexualités (ULB) ; Marie-Sophie Devresse, Professeure (UCLouvain) ; Valérie Dufour, Maître de recherche FNRS et professeure (ULB) ; Marie-Laure Fauconnier, Professeure ordinaire (ULiège) ; Isabelle Ferreras, Maître de recherche FNRS et Professeure (UCLouvain) ; Aurore François, professeure (UCLouvain) ; Asuncion Fresnoza-Flot, Chercheuse qualifiée FNRS, LAMC (ULB) ; Nathalie Frogneux Professeure ordinaire (UCLouvain) ; Chiara Giordano, chercheuse (ULB) ; Caroline Glorie, Collaboratrice scientifique (ULiège) et administratrice de l'asbl Sophia ; Gloria González Fuster, Professeure chercheuse (VUB) ; Nathalie Grandjean, philosophe, Chargée de recherche FNRS (Université de Saint-Louis) et administratrice de Sophia, réseau belge des études de genre ; Pauline Grippa, doctorante (ULB) ; Agnès Guiderdoni, Professeure, Maître de recherche FNRS (UCLouvain) ; Maud Hagelstein, chercheuse FNRS (ULiège) ; Dr Marion Hallet, Collaboratrice scientifique, Film Studies (UNamur) ; Chloé Harmel, assistante en droit (UCLouvain) ; Julie Henry, doctorante en informatique (UNamur) ; Marie Jadoul, doctorante au Crid&p (UCLouvain) ; Coline Leclercq, Attachée au genre et à la diversité (UNamur) ; Andreia Lemaître, Professeure (UCLouvain) ; Sophie Lucas, Professeure ordinaire (UCLouvain) ; Berengere Marques-Pereira, Professeure invitée (ULB) ; Claire Martinus, Chargée de cours (UMons) ; Jacinthe Mazzocchetti, professeure (UCLouvain) ; Emmanuelle Mélan, Chargée de projets (UCLouvain) ; Lise Ménalque, doctorante (ULB) ; Carine Michiels, Vice-rectrice à la recherche (UNamur) ; Moïra Mikolajczak, Professeure (UCLouvain) ; Julie Minders, Doctorante au Germe (ULB) ; Astrid Modera, assistante et doctorante (UNamur) ; Emilie Moget, Chargée de cours invitée (UCLouvain) ; Maria Moreno, Référente Direction des affaires académiques (ARES) ; Justine Muller, assistante (UCLouvain) ; Sarah O'Neill, Professeure (ULB) ; Isabelle Ost, Professeure (USL-B) ; Nouria Ouali, professeure (ULB, Faculté de Philosophie et Sciences Sociales) ; Charlotte Pezeril, anthropologue (ULB) ; Valérie Piette, Doyenne de la Faculté de Philosophie et Sciences sociales et Professeure (ULB) ; Eva Pigeon, Co-présidente de l'Assemblée Générale des étudiant·es de Louvain ; Perrine Pigeon, Assistante d'enseignement (ESPO-AGES) et de recherche (IACCHOS-CIRTES) (UCLouvain) ; Elodie Razzi, Professeure (ULiège) ; Natalie Rigaux, Professeure (UNamur) ; Ester Rizzi, Professeure (UCLouvain) ; Sandrine Roginsky, Professeure (UCLouvain) ; Laurence Rosier, Professeure (ULB) ; Isabelle Roskam, Professeure (UCLouvain) ; Muriel Sacco, Maître de conférences en science politique (ULB) ; Alena Sander, doctorante (UCLouvain) ; Caroline Sappia, Chargée de cours invitée (UCLouvain) et rédactrice en chef de la revue *Social Compass, Revue Internationale de sociologie de la religion* ; Annick Sartenaer, Professeure ordinaire (UNamur) ; Christine Schaut, Chargée de cours (ULB) ; Sarah Sepulchre, Professeure (UCLouvain) ; Anne-Catherine Simon, Professeure ordinaire et conseillère du recteur pour la politique de communication institutionnelle (UCLouvain) ; Florence Stinglhamber, Professeure ordinaire et conseillère du recteur pour la politique des ressources humaines (UCLouvain) ; Ariane Szafarz, Professeure de finance (ULB) ; Cécilia Talavera, doctorante en criminologie (ULB) ; Claudia Toma (Professeure de psychologie sociale et organisationnelle (ULB) ; Corrine Torrekens, Professeure de science politique (ULB) et victime régulière de cyberviolence ; Sandy Tubeuf, Professeure d'économie de la santé (UCLouvain) ; Denise Vandam, Professeure (UNamur) ; Line Vanparys, doctorante (UCLouvain) ; Pascale Vielle, Professeure (UCLouvain) ; Laurence Vincent, Référente Direction des affaires académiques (ARES) ; Apolline Vranken, doctorante (ULB) ; Geneviève Warland, Professeure invitée (UCLouvain) ; Sarah Wattetlet, doctorante (UCLouvain) ; Isabel Yépez del Castillo, Professeure ordinaire émérite (UCLouvain)

Avec le soutien de :

Julien Albert, Doctorant (UNamur); Jean-Didier Bergilez, Professeur (ULB); Philippe Bocquier, Professeur ordinaire (UCLouvain); Luc Courtois, Professeur (UCLouvain); Charly Derave, assistant et doctorant (ULB); Grégory Cormann, Chargé de cours en philosophie (ULiège); Damien Debecker, Professeur (UCLouvain); Sabri Derinöz, doctorant (ULB); Yves Deville, Professeur ordinaire et conseiller du recteur pour l'université numérique et l'Open Science (UCLouvain); Xavier Devroey, Chargé de cours (UNamur); Nicolas Duriau, aspirant F.R.S.-FNRS (ULB); Vincent Englebert, Professeur (UNamur); Patrick Foissac, Vice-recteur aux affaires sociales et étudiantes, à la culture et au genre (UNamur); Benoît Grevisse, Professeur ordinaire (UCLouvain); Philippe Hambye, Professeur (UCLouvain); Frédéric Houssiau, Professeur ordinaire (UCLouvain); Bruno Humbeeck, Chargé de recherche et directeur du Centre de Ressource en Action Sociale (UMons); Jean-François Husson, Maître de conférence invité (UCLouvain); Olivier Klein, Professeur ordinaire (ULB); Corentin Lahouste, Chercheur postdoctoral (UCLouvain); Pierre Lannoy, Chargé de cours (ULB); Pierre-Joseph Laurent, Professeur (UCLouvain); Jean-Christophe Leloup, Professeur (ULB) et Président du Comité Femmes et Sciences; Cédric Libert, Maître de conférence (UNamur); Laurent Licata, Professeur (ULB); Grégoire Lits, Chargé de cours (UCLouvain); Costantino Maeder, Professeur (UCLouvain); Renaud Maes, Professeur (USL-B) et rédacteur en chef de la Revue nouvelle; Jacques Marquet, Professeur ordinaire (UCLouvain); Dr Jacques Neiryck, Directeur des affaires académiques (Académie de recherche et d'enseignement supérieur); David Paternotte, Professeur (ULB); François Provenzano, Professeur (ULiège); Jean-Christophe Renauld, Professeur ordinaire (UCLouvain); Marcel Rémon, Professeur (UNamur); Benoît Rihoux, professeur ordinaire et membre du Conseil de la recherche (UCLouvain); Xavier Rousseaux, Directeur de recherches FRS-FNRS (UCLouvain); Jean-Paul Sanderson, Chercheur (UCLouvain); Olivier Servais, Professeur ordinaire (UCLouvain); Ilan Tojerow, Professeur d'économie et directeur du Dulbea (ULB); Dick Tomasovic, Professeur (ULiège); Jean-Pascal Van Ypersele, Professeur (UCLouvain).